

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0054212.2024.011			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom SAS YARDEN JUS DE FRUITS Adresse 135 RUE DE BILLANCOURT 92100 Boulogne-Billancourt Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01) Adresse B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation • Distribution / Mise sur le marché • Importation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 17 juillet 2024 02:06:45 +02 (Europe/Brussels) Lieu L'Isle-Jourdain (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 08/07/2024 au 31/03/2025		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Boissons aromatisées: Boisson Cranberry	Biologique
	Fruit à coques, graine et préparation associée: Fruits moelleux	Biologique
	Fruit à coques, graine et préparation associée: Fruits à coque	Biologique
	Fruit à coques, graine et préparation associée: Pruneaux secs naturels	Biologique
	Fruit à coques, graine et préparation associée: Purée de fruits secs	Biologique
	Jus et boissons à base de fruits et légumes: Jus Orange - Mandarine - Raisin blanc	Biologique
	Jus et boissons à base de fruits et légumes: Jus d'orange à base de concentré	Biologique
	Jus et boissons à base de fruits et légumes: Jus de légumes	Biologique
	Jus et boissons à base de fruits et légumes: Jus multifruits	Biologique
	Jus et boissons à base de fruits et légumes: Jus, purées, concentrés de fruits et de légumes	Biologique
	Jus et boissons à base de fruits et légumes: Nectar d'orange sans sucre ajouté	Biologique
	Jus et boissons à base de fruits et légumes: Pur jus betterave, pomme, raisin, framboise	Biologique
	Jus et boissons à base de fruits et légumes: Pur jus d'ananas	Biologique
	Jus et boissons à base de fruits et légumes: Pur jus d'orange carotte citron	Biologique
	Jus et boissons à base de fruits et légumes: Pur jus d'orange	Biologique
	Jus et boissons à base de fruits et légumes: Pur jus de carotte	Biologique
	Jus et boissons à base de fruits et légumes: Pur jus de grenade	Biologique
	Jus et boissons à base de fruits et légumes: Pur jus de pamplemousse blanc	Biologique
	Jus et boissons à base de fruits et légumes: Pur jus de pamplemousse rose	Biologique
	Jus et boissons à base de fruits et légumes: Pur jus de pomme et mangue	Biologique
	Jus et boissons à base de fruits et légumes: Pur jus de pomme mangue et passion	Biologique
	Jus et boissons à base de fruits et légumes: Pur jus de pomme poire	Biologique
	Jus et boissons à base de fruits et légumes: Pur jus de pomme trouble	Biologique
Jus et boissons à base de fruits et légumes: Pur jus de pruneaux (1)	Biologique	
Jus et boissons à base de fruits et légumes: Pur jus de pruneaux	Biologique	
Jus et boissons à base de fruits et légumes: Pur jus de raisin pomme cranberry	Biologique	
Jus et boissons à base de fruits et légumes: Pur jus de raisin pomme grenade	Biologique	
Jus et boissons à base de fruits et légumes: Pur jus de raisin rouge	Biologique	
Jus et boissons à base de fruits et légumes: Pur jus de tomates	Biologique	
Jus et boissons à base de fruits et légumes: Pur jus multifruits	Biologique	
Jus et boissons à base de fruits et légumes: jus de clémentine	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	
	Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5
	Préparation	Conditionnement: Jus et boissons à base de fruits et légumes <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées
	Préparation	Fabrication: Jus et boissons à base de fruits et légumes <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf	
II.9 Autres informations		
Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant : [https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index] fait foi.		

DÉLIVRÉ